

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-quatrième séance – Mardi 11 novembre 2014, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Sandra Golay et Maria Pérez.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 octobre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 novembre et mercredi 12 novembre 2014, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, maire.** Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, vous savez à quel point la réouverture du Musée d'ethnographie a été un très grand événement pour notre cité. D'ailleurs, le week-end d'ouverture a dépassé les prévisions de fréquentation les plus grandiloquentes; nous avons approché les 15 000 personnes. Le second week-end, plus spécialement axé sur les enfants et les familles, a fait salle comble. Un très grand événement donc, qui a bien sûr été relayé dans la presse locale, mais aussi nationale et internationale, et sur tous les réseaux sociaux.

Cela étant, nous sommes désolés pour la petite confusion à l'égard du Conseil municipal – ce qui est regrettable, étant donné que vous votez les crédits – entre le moment officiel de 16 h et le moment public de 18 h. Nous aurions dû vous confirmer ces horaires plus explicitement. Certains d'entre vous l'ont compris mais, visiblement, tout le monde n'a pas eu la même compréhension. Pour le protocole, nous avons pris une liste de référence fournie par le Canton. Il aurait dû y avoir une vérification. Nous sommes désolés. Les conseillers municipaux présents à 16 h ont relevé, à juste titre, qu'ils n'ont pas explicitement été mentionnés. Au nom du Conseil administratif, toutes mes excuses pour ce petit couac. Malgré tout, l'ouverture de ce musée tant attendu a été un immense plaisir.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je crois que vous avez un document sur vos pupitres. C'est le fruit d'un travail d'une année sur les droits de l'enfant. Vous savez que l'année 2014 s'est articulée en Ville de Genève autour du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons examiné toutes les politiques publiques en regard des droits fondamentaux concernant les enfants. C'est un document très intéressant parce qu'il a précisément étudié les pratiques de la Ville de Genève en la matière. A la fin de l'année, le Conseil administratif présentera une feuille de route, notamment pour améliorer encore la politique à l'égard des enfants en ville de Genève. (*Brouhaha.*)

Je vous invite, d'ailleurs, à participer au colloque qui aura lieu dans une dizaine de jours, intitulé «La révolution silencieuse, 25 ans des droits de l'enfant». Il y aura d'éminents spécialistes du droit de l'enfant, comme M. Zermatten. Il y aura aussi des sociologues – je pense à M. Meirieu – et des psychologues, comme M. Jaffé. Le Conseil municipal est cordialement invité. A cette occasion, les résultats d'une étude portant sur plus de 1000 élèves seront communiqués. Elle a été réalisée avec le soutien du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport par l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) et l'Institut

international des droits de l'enfant (IDE), qui ont interrogé les enfants sur la façon dont ils perçoivent leurs droits et obligations. (*Brouhaha.*)

Je vous invite en tout cas à lire ce document, qui est extrêmement fourni. M<sup>me</sup> Marie-Françoise Lücker-Babel, juriste dans mon département et M<sup>me</sup> Francine Koch, directrice adjointe, ont vraiment fait un travail extrêmement minutieux. Le Conseil administratif est à votre disposition le cas échéant s'il y a des questions. (*Brouhaha.*)

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Merci, Madame Alder. Je suis désolé qu'il n'y ait pas eu plus d'attention lors de votre prise de parole.

Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé que nous consacrerons tout à l'heure trente minutes aux interpellations orales, en l'occurrence à l'interpellation I-221 et aux interpellations orales IO-240 et IO-242. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de déclarer que les interpellations orales de personnes qui ne siégeaient plus dans notre Conseil municipal n'étaient plus valides ou valables – c'est selon. C'est le cas des interpellations orales IO-241 et IO-246, qui ont donc été retirées par le bureau.

La décision D-30.23 de l'Association des communes genevoises (ACG), relative à la rénovation du Grand Théâtre, sera traitée en principe durant cette séance. Les projets de délibération PRD-81 et PRD-84 ont été retirés par leurs auteurs. Je rappelle que la résolution R-171 et la motion M-1085, ainsi que les motions M-1095 et M-1096 ont été liées.

Nous procéderons ensuite à la prestation de serment de M. Christophe Dunner puis, juste après, pour que M. Dunner puisse nous rejoindre, le bureau vous soumettra les renvois directs de tous les objets qui relèvent de la compétence délibérative du Conseil municipal, selon une décision du bureau et des chefs de groupe. Il s'agit grosso modo du renvoi d'une dizaine d'objets, tous des projets de délibération.

2520

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2014 (après-midi)

Interpellation orale: Handy CAP devrait ouvrir l'œil

Interpellation orale: consulter les habitant-e-s pour les projets d'aménagement

Projet de délibération: financement des groupes du Conseil municipal

**3. Interpellation orale du 17 avril 2012 de M<sup>me</sup> Salika Wenger:  
«Handy CAP devrait ouvrir l'œil» (IO-241)<sup>1</sup>.**

**Le président.** Cette interpellation a été déclarée non valide par le bureau.

*L'interpellation orale est close.*

**4. Interpellation orale du 9 octobre 2012 de M. Robert Pattaroni:  
«Aménagement de la Ville de Genève et consultation des  
habitant-e-s» (IO-246)<sup>2</sup>.**

*L'interpellation orale est close.*

**5. Projet de délibération du 26 février 2014 de M. Pascal  
Holenweg: «Transparence du financement par la Ville des  
groupes du Conseil municipal» (PRD-81)<sup>3</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes  
du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

---

<sup>1</sup>«Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5518.

<sup>2</sup>«Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2330.

<sup>3</sup>«Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncé, 4485.

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété par un nouvel article 131 bis, au Titre XI Jetons de présence et indemnités:

**«Art. 131 bis Transparence du financement**

»<sup>1</sup> Une indemnité annuelle est allouée à chaque groupe du Conseil municipal pour autant que le parti, association ou groupement ayant déposé la liste dont le groupe est issu ait rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article 29 A de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et ait, en outre, remis au secrétariat du Conseil municipal la liste détaillée et nominative de ses donateurs et des sommes allouées par chacun d'entre eux pour l'année de l'élection du Conseil municipal.

»<sup>2</sup> L'indemnité allouée aux groupes équivaut à la somme des jetons de présence touchés par leurs membres.»

**Le président.** Ce projet de délibération est retiré par son auteur.

**6. Projet de délibération du 29 avril 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Denis Menoud: «Création d'une commission ad hoc pour le MAH» (PRD-84)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- l'importance du dossier de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH);
- l'importance des fonds qui seront engagés pour ce dossier;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5502. Motion d'ordonnancement, 6221.

- le rayonnement culturel du MAH sur la Ville et la région;
- l’exceptionnel partenariat public-privé qui sera engagé dans ce dossier;
- le choix des commissions municipales dans lesquelles ce dossier pourrait être traité;
- la quantité de dossiers déjà en attente dans certaines de ces commissions et le risque de blocage de ceux-ci si ce dossier leur était envoyé.

Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil municipal à voter la création de la commission ad hoc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Conformément à l’article 114, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal, il est constitué une commission ad hoc, afin d’étudier le dépôt du crédit du projet de rénovation et d’agrandissement du Musée d’art et d’histoire (MAH).

*Art. 2.* – La commission ad hoc se constituera, travaillera et sera dissoute, conformément à l’article 116 et ses alinéas 1, 2 et 3 du règlement du Conseil municipal.

Cette délibération entrera en vigueur immédiatement après son adoption par le Conseil municipal.

**Le président.** Le projet de délibération est retiré par ses auteurs.

## **7. Prestation de serment de M. Christophe Dunner, remplaçant M. Antoine Maulini, conseiller municipal démissionnaire.**

*M. Christophe Dunner est assermenté. (Applaudissements.)*

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

**8. Proposition du Conseil administratif du 15 octobre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 965 200 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) dans les locaux Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais (PR-1103).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

La Ville de Genève est propriétaire de la parcelle N° 578 de Plainpalais, grevée d'un droit de superficie:

- Swisscom SA comme propriétaire des installations de télécommunication;
- Swisscom Immeubles SA comme bénéficiaire du DDP 2734 de Plainpalais qui greève une partie de la parcelle susmentionnée.

Suite aux négociations avec Swisscom Immeubles SA, la Ville de Genève a repris pour son propre usage un local de 514 m<sup>2</sup> sis au premier sous-sol. Cet espace se prête particulièrement bien au stockage d'ouvrages tels que livres, plans et autres documents en papier. De plus, la demande pour de tels locaux d'entreposage est croissante. Par ailleurs, la Ville possède déjà au même endroit des locaux depuis 2009 d'environ 800 m<sup>2</sup> dans lesquels sont entreposées les Archives municipales.

### **Contexte et historique de l'opération**

En 2009, les Archives municipales ont emménagé dans les locaux Swisscom libérés et réaménagés pour elles (PR-589), dénommés «Locaux Georges-Favon», et ont pu éprouver l'adéquation que présente ce type de locaux pour le stockage de documents sur support papier.

Sur cette base, les responsables des bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève, soit la Bibliothèque de Genève, la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) rattachée au Musée d'art et d'histoire (MAH), les bibliothèques des Conservatoire et jardin botaniques, du Muséum d'histoire naturelle, du Musée d'ethnographie et du Musée Ariana, ont émis une demande pour qu'au gré du processus de récupération des locaux libérés par Swisscom, un local leur soit attribué pour répondre à leurs besoins.

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

Les 514 m<sup>2</sup> concernés par cette demande de crédit constituent donc une deuxième étape. Ils ont été affectés principalement pour satisfaire les besoins de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (400 m<sup>2</sup>), ainsi que subsidiairement ceux de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle (100 m<sup>2</sup>).

Cette attribution permettra d'économiser des surfaces de location dans la mesure où tous les imprimés se trouvant actuellement dans le bâtiment du Musée d'art et d'histoire à Charles-Galland, qui devront être sortis du bâtiment avant le début du chantier du MAH et qui ne pourront pas y retourner après le chantier, seront déplacés dans ce dépôt. Les coûts relatifs au déménagement de ces imprimés dans ce dépôt sont inclus dans les frais induits de la PR-1073 relative au MAH.

### **Exposé des motifs**

La Bibliothèque d'art et d'archéologie doit disposer de surfaces de stockage supplémentaires par rapport à ce qu'elle a actuellement dans l'immeuble de la promenade du Pin 5 afin d'assurer la conservation des différents fonds et documents qui lui sont confiés, à savoir:

- des documentaires: revues et périodiques courants et usuels, catalogues des ventes aux enchères, monographies, catalogues d'exposition et ouvrages documentaires;
- des documents originaux de la photothèque;
- des documents provenant des fonds achetés, donnés ou déposés par conventions et qui doivent rester accessibles pour le public et les déposants;
- des documents de la BAA localisés au Musée Ariana et qui doivent être rapatriés afin de libérer des espaces destinés aux collections du Musée Ariana;
- des documents actuellement localisés dans le bâtiment du MAH à Charles-Galland qui devront être sortis du bâtiment d'ici au début du chantier et qui ne pourront pas retourner à Charles-Galland à la réouverture du MAH: le stock des publications imprimées, la bibliothèque du Cabinet de numismatique, la bibliothèque du Laboratoire, les fonds documentaires divers conservés dans les bureaux, les bibliothèques des secteurs de Charles-Galland, la documentation imprimée relative aux œuvres d'art du MAH.

En sus, en fonction de la place qui restera, des collections de périodiques de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'histoire des sciences seront accueillies.

### **Description de l'ouvrage**

Le local situé à l'intérieur du bâtiment enterré était occupé par des centraux téléphoniques. Il est actuellement libre de tout équipement. Ses dimensions sont

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

d'environ 29 m sur 17,7 m, soit environ 514 m<sup>2</sup>. La hauteur libre est de 4,15 m. Un alignement de piliers porteurs en béton armé occupe l'axe central. Les équipements consistent en un éclairage simple, une ventilation dont la distribution se fait à l'intérieur d'une double paroi et un réseau de détection incendie.

La structure enterrée est saine. Les murs de séparation avec les locaux voisins sont composés de briques ciment d'une épaisseur de 15 cm, crépies sur une face.

L'accès est aisé, tant pour les marchandises que pour les personnes. Une cage d'escalier et un monte-charge (charge utile 2500 kg) de grande dimension assurent les circulations verticales. Pour les travaux ou marchandises de taille ou de poids importants, une trappe au niveau de la plaine de Plainpalais permet d'accéder au 1<sup>er</sup> sous-sol à l'aide d'une grue.

Les sorties de secours existent, mais devront être localement adaptées à la nouvelle affectation des lieux.

Swisscom a procédé à la décontamination d'amiante de l'ensemble de ses locaux.

Il n'y a pas d'équipements sanitaires à l'intérieur du local. L'usage des sanitaires communs sur le même étage est possible.

### **Programme et descriptif des travaux**

- démolition des installations non utilisées comme les faux planchers, grillages de séparation, socles, porte d'entrée vitrée, murs et encadrements de portes contiguës au local répartiteur;
- démontage et évacuation des conduites d'eau glacée situées dans le local;
- démontage des installations électriques qui ne sont pas liées à l'exploitation de ce local;
- travaux de maçonnerie;
- divers rhabillages sur mur répartiteur pour exigence EI90 (isolation coupe-feu);
- remise en conformité des passages coupe-feu percés par l'entreprise d'électricité;
- revêtements de sol;
- peinture des murs et plafonds;
- adaptation et réglage de l'installation de ventilation existante;
- fourniture et pose de monoblocs de ventilation avec régulation, système de filtrage répondant aux exigences hygrométriques, thermiques et biologiques pour le stockage d'archives et ouvrages en papier;

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

- renforcement et adaptation de l'installation électrique, comptage séparé;
- fourniture et pose d'éléments d'éclairages complémentaires.

### *Serrurerie*

Mise en place d'un système de fermeture et contrôle d'accès aux locaux.

### *Équipement*

Fourniture et installation de rayonnages métalliques servant au dépôt des ouvrages.

Pour mémoire, les personnes ayant accès au local ne peuvent y travailler que ponctuellement (exigences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail pour des locaux en sous-sol), soit au maximum quatre heures par jour et vingt heures par semaine.

### *Sécurité*

Pour l'entrée principale, nous bénéficierons du contrôle d'accès de Swisscom, avec la modification et une programmation hiérarchique adaptées aux exigences de la Ville de Genève. Il est également prévu de modifier la détection incendie existante aux besoins des archives, l'installation de nouveaux éclairages de secours et balisage des voies d'évacuation, la mise en place de bips «Totman» (homme mort) qui autorisent la fréquentation du local par une personne seule, avertissant une centrale d'alarmes en cas de malaise ou d'accident.

### *Programme et surfaces*

La typologie générale de l'aménagement du local est déterminée par les voies d'accès et les sorties de secours, ainsi que par l'aération du local.

L'accès au sous-sol se fait par un escalier ou un monte-charge, et éventuellement par une trémie permettant le transport d'éléments lourds ou volumineux à l'aide d'un treuil sur une hauteur de 7,80 m.

Un contrôle d'accès est installé au rez-de-chaussée et à l'entrée du local. Le monte-charge est actionné uniquement depuis l'intérieur.

Pour assurer une bonne ventilation et une circulation claire pour les sorties de secours, un espace de circulation de plus de 1,20 m est réservé sur tout le pourtour du local.

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

L'espace d'un seul tenant est aménagé de la manière suivante:

- à l'entrée du local, un espace de réception des marchandises permet d'entreposer provisoirement et de trier les documents en entrée et en sortie;
- dans le corps principal, des étagères fixes doivent permettre de stocker environ 3000 m de documents et livres, ceci sur une hauteur de 3,5 m maximum.

### **Surfaces**

Le local a une superficie de 514 m<sup>2</sup>.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Les installations techniques de chauffage/ventilation ont été conçues sans machine de refroidissement d'air et avec un mode de fonctionnement en recyclage, permettant ainsi de réduire les consommations de chauffage et d'électricité.

### **Conception énergétique**

Les installations climatiques existantes, qui alimentent l'ensemble des locaux, sont prévues d'être redimensionnées et réalisées selon les besoins de Swisscom durant l'été 2014. S'agissant des locaux occupés par la Ville de Genève, il s'avère finalement opportun de réaliser une installation de ventilation indépendante, simple et adaptée à nos besoins. Pour assurer une bonne conservation des ouvrages, le climat doit être contrôlé et stabilisé dans le temps, aussi bien en termes de température que d'humidité.

Pour garantir ce climat, un monobloc de ventilation sera installé dans nos locaux. Il sera équipé d'un système de chauffage, alimenté en chaleur par l'installation centrale de Swisscom.

L'installation sera équipée d'un système de filtration spécial à haut niveau de performance afin de maintenir une hygiène de l'air ambiant compatible avec les normes de conservation en vigueur.

La ventilation fonctionnera principalement en recyclage avec un apport d'air extérieur réglable, correspondant aux besoins des personnes travaillant dans le local. Ce mode de fonctionnement offre l'avantage de perturber le moins possible les conditions climatiques ambiantes et permettra de faire des économies de chauffage et d'électricité.

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

### Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé		Fr.
1	Travaux préparatoires		43 650
11	Déblaiement, préparation du terrain		35 650
	112 Démolitions	35 650	
12	Protections, aménagements provisoires		8 000
	121 Protection d'ouvrages existants	8 000	
2	Bâtiment		511 490
21	Gros œuvre 1		68 200
	211.6 Maçonnerie	68 200	
23	Installations électriques		95 230
	233 Lustrerie	35 000	
	234 Appareils consommateurs d'énergie	22 500	
	235 Appareils à courant faible	6 000	
	236 Installations à courant faible	12 230	
	237 Détection hygrométrique/température	6 000	
	238 Détection incendie	6 500	
	239 Liaisons informatiques	7 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		148 060
	242 Production de chaleur	12 910	
	244 Installations de ventilation	122 850	
	248 Isolation tuyauterie, gaines, appareils	12 300	
25	Installations sanitaires		17 300
	254 Tuyauterie sanitaire (eau glacée)	17 300	
27	Aménagements intérieurs 1		35 000
	271.1 Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	6 000	
	272.2 Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	7 500	
	273.0 Portes intérieures en bois	19 500	
	275 Systèmes de verrouillage	2 000	
28	Aménagements intérieurs 2		147 700
	281.1 Revêtements de sols	45 000	
	281.8 Faux planchers	28 000	
	283 Faux plafonds	16 700	
	285.1 Peinture intérieure	50 000	
	287 Nettoyage du bâtiment	8 000	
3	Equipements d'exploitation		115 000
37	Aménagements intérieurs 1		115 000
	372 Rayonnages métalliques	115 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		181 000

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

51	Autorisations, taxes		1 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	1 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
56	Autres frais secondaires		178 000
583	Réserves pour imprévus	20 000	
591	Architecte	108 000	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	49 000	
596	Spécialistes	1 000	
a)	Coût total de la construction HT		851 140
57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% + TVA (8% x 851 140)	68 091	
b)	Coût total de la construction TTC		919 231
	Frais administratifs et financiers		45 962
61	Prestations du personnel en faveur des investissements + (5% x 919 231)	45 962	
	Coût général de la construction TTC		<u>965 193</u>
	Total du crédit demandé		<u>965 193</u>
	Total du crédit demandé arrêté à		<u>965 200</u>

### Délais de réalisation

Les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le printemps 2016.

### Référence au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026

Cet objet est prévu sous le N° 040.028.02 du 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 pour un montant de 1 150 000 de francs (p. 52).

### Budget de fonctionnement

Cette opération induit de nouvelles charges d'énergie estimées à 2000 francs par année par le service de l'énergie.

D'autre part, la mise à disposition des locaux Swisscom à la Ville de Genève implique une diminution proportionnelle de la rente foncière perçue par la Ville de Genève, en contrepartie du droit de superficie accordé à Swisscom. La diminution effective de la rente s'élève à 6 329,25 francs.

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

Etant donné ce qui précède, cette opération générera une dégradation du résultat du budget de fonctionnement estimée à 8329,25 francs.

### **Economie de location pour la Ville de Genève**

Cette réalisation, avant l'ouverture du chantier d'agrandissement et de rénovation du Musée d'art et d'histoire, permettra d'éviter une location pérenne pour le stockage des documents actuellement localisés dans le bâtiment de Charles-Galland. Ces documents doivent être sortis durant le chantier et ne pourront pas revenir à Charles-Galland une fois le nouveau MAH réalisé.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 107 450 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2014 et ne comprennent aucune variation.

### **Valeurs statistiques (m<sup>2</sup>-m<sup>3</sup>-occupants, selon norme SIA 416)**

La surface brute des locaux est de 631 m<sup>2</sup>. Le coût global par mètre carré est de 1348 francs le mètre carré.

Le volume restauré est de 2618 m<sup>3</sup>, ce qui situe le prix de cette transformation à 325 francs le mètre cube.

### **Régime foncier**

Un acte notarié de modification du DDP 2734 de Genève/Plainpalais octroyé à Swisscom Immeubles SA et de constitution de servitude d'usage exclusif de dépôt au profit de la Ville de Genève sera signé dès que la présente demande de crédit sera votée.

### **Services gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire du crédit est le Musée d'art et d'histoire, Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA).

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Locaux «Swisscom» situés au 38, boulevard Georges-Favon à Genève**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Travaux préparatoires	43 650	4%
Gros œuvres I + II	328 790	34%
Second œuvre	182 700	19%
Équipement d'exploitation	115 000	12%
Frais secondaires et comptes d'attente	181 000	19%
Frais administratifs et financiers, y compris TVA 8%	114 060	12%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>965 200</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Musée d'art et d'histoire, Bibliothèque d'art et d'archéologie

CHARGES		Postes en ETP
30 – Charges de personnel		
31 – Dépenses générales	2 000	
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	107 450	
36 – Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>109 450</b>	
REVENUS		
40 – Impôts		
42 – Revenu des biens	-6 329	
43 – Revenus divers		
45 – Dédommagements de collectivités publiques		
46 – Subventions et allocations		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>-6 329</b>	
<b>Impact sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-103 121</b>	

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le Conseil municipal:</b>	200 000		200 000
<b>2016</b>	765 200		765 200
<b>Totaux</b>	<b>965 200</b>		<b>965 200</b>

Proposition: stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 965 200 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) dans les locaux Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 965 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (62 oui).**

Projet de délibération: versements à CAP Prévoyance

Projet de délibération: déléguer les naturalisations au Conseil administratif

Projet de délibération: réponses aux interpellations écrites

**9. Projet de délibération du 20 novembre 2013 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat et Vincent Schaller: «Versements à la CAP, on change la donne» (PRD-76)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 33 non contre 28 oui.*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

**10. Projet de délibération du 20 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Naturalisations: suppression de la commission et délégation au Conseil administratif» (PRD-77)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 43 non contre 10 oui (7 abstentions).*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

**11. Projet de délibération du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Pour une meilleure information des conseillers municipaux» (PRD-83)<sup>3</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 44 non contre 17 oui.*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup>«Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncé, 3085. Motion d'ordonnancement, 4091.

<sup>2</sup>«Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncé, 3085.

<sup>3</sup>«Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncé, 5479.

**12. Projet de délibération du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt:  
«Mettons fin au cumul horizontal des mandats» (PRD-86)<sup>1</sup>.***PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- le principe d'une commission extraparlamentaire est de travailler en dehors du parlement et donc, par nature, avec des personnalités n'étant pas parlementaires elles-mêmes;
- le devoir de surveillance du Conseil municipal est affaibli lorsque des conseillers municipaux prennent part à des votes et des discussions sur des fondations dont ils sont membres;
- la transmission facilitée de l'information, lorsque des conseillers municipaux sont membres desdites commissions extraparlamentaires, ne peut se suppléer au caractère extraparlamentaire qui veut justement que des personnes ne siégeant pas au Conseil municipal puissent y participer;
- le cumul des mandats favorise l'absentéisme dans les commissions extraparlamentaires;
- la participation à la vie publique et politique ne peut être qu'encouragée en limitant au maximum les doubles mandats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 130, «Elections» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«C) Pour toute la durée de leur mandat, les représentant-e-s du Conseil municipal dans les commissions et conseils d'administration susmentionnés doivent

---

<sup>1</sup> Annoncé, 186.

Projet de délibération: maîtriser l'endettement

Projet de délibération: membres de la commission des naturalisations

avoir leur domicile en Ville de Genève. *Le cumul entre plusieurs commissions et conseils d'administration n'est pas autorisé.*

»E) (*nouveau*) Les membres du Conseil municipal ne peuvent pas être membres des commissions et conseils d'administration susmentionnés.»

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 42 oui contre 15 non (2 abstentions).

**13. Projet de délibération du 24 juin 2014 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et Daniel-Dany Pastore: «Maîtriser l'endettement (bis)» (PRD-90)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 45 non contre 18 oui.*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

**14. Projet de délibération du 17 septembre 2014 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: membres de la commission des naturalisations» (PRD-92)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 43 non contre 17 oui (4 abstentions).*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Annoncé, 643.

<sup>2</sup> Annoncé, 1230.

**15. Projet de délibération du 29 octobre 2014 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: contribution financière aux groupes du Conseil municipal» (PRD-93)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 34 non contre 30 oui.*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

**Le président.** Nous prenons acte du fait que ces objets, qui relèvent des compétences délibératives et dont le renvoi a été refusé, restent à l'ordre du jour.

**16. Questions orales.**

**Le président.** Je rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez une minute pour poser la question et deux minutes au maximum pour y répondre. Je passe la parole à M. Daniel-Dany Pastore.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Ma question s'adresse surtout à M. Pagani. Je connais déjà une partie de la réponse, mais, je suis désolé, vous seriez gentil de formuler plutôt un complément. Je prends l'exemple du carrefour rue Hoffmann, rue Pestalozzi, avenue Giuseppe-Motta et rue du Grand-Pré. Il est dans un état tel que même un cycliste qui passe normalement risque de tomber. Je comprends très bien que la chaussée soit déformée, mais je pense qu'il y aurait urgence à entreprendre quelque chose. Je crois que c'est M. Betty qui s'occupe de ça dans votre département. A certains de ces carrefours, entre autres celui-là, c'est vraiment une catastrophe...

**Le président.** Quelle est votre question, Monsieur Pastore?

---

<sup>1</sup> Annoncé, 2514.

*M. Daniel-Dany Pastore.* Quelqu'un tombe à cet endroit quasiment toutes les semaines. Serait-il possible de procéder à une réparation en urgence ou à une mise en condition en attendant de refaire correctement ce carrefour, qui est vraiment dans un état délabré?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous réponds sur le fond. Vous le savez, nous sommes la seule commune du canton qui n'ait pas de route cantonale. J'ai âprement négocié une enveloppe – si j'ose dire – pour entretenir les routes dites cantonales. Elle se monte à 6 millions de francs et passera à 8 millions de francs l'année prochaine. Elle est d'ailleurs remise en cause par le Canton et la Cour des comptes, qui s'opposent à ce que la municipalité reçoive de l'argent, comme toutes les municipalités en Suisse, pour l'entretien des routes. Il s'agit de la rétrocession d'un impôt sur les carburants, et celle-ci devrait se monter à 15 millions de francs, Monsieur Sormanni. Nous avons effectivement un retard considérable dans l'entretien de notre réseau routier, je le déplore comme vous, Monsieur Pastore. Je prends note de votre insatisfaction.

D'autres routes sont d'ailleurs aussi dans un état déplorable. Nous essaierons de faire des réparations de sauvegarde au carrefour que vous nous désignez. La Cour des comptes doit nous adresser un deuxième volet de son enquête. Nous espérons bien pouvoir augmenter la rétrocession du Canton qui, par ailleurs, utilise cet argent sur d'autres budgets.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Ma question s'adresse également à M. Pagani. Nous avons appris que les travaux du Grand Théâtre étaient retardés de six mois parce que le Théâtre éphémère de la Comédie-Française n'avait pas pu être démonté dans les temps. Nous aimerions connaître les incidences budgétaires de ce retard de six mois.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je viendrai, à l'invitation du président de la commission des travaux et des constructions, vous faire un bilan de situation. Effectivement, Monsieur Lathion, nous avons pris du retard en raison des «atermoiements de Paris» – si j'ose dire – au sujet de ce Théâtre éphémère. Il deviendra d'ailleurs l'Opéra des Nations. Nous avons pris quatre mois de retard, mais il n'y a aucune incidence budgétaire. Bien au contraire, le Grand Théâtre pourra profiter des six mois supplémentaires qui seront mis à sa disposition, dans la mesure où une programmation exceptionnelle, qui devait se dérouler à l'Opéra des Nations,

se déroulera encore au Grand Théâtre. Cela lui permettra d'assumer ses charges financières. L'information parue dans la presse est donc une information tronquée.

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Ma question s'adresse au conseiller administratif Guillaume Barazzone et concerne le boulo-drome du parc des Croupettes. Cette question fait suite à une demande des joueurs, et notamment du président de l'Amicale de pétanque des Croupettes, qui se plaignent du vandalisme, de l'incivilité, du comportement des gens, de nuit comme de jour, mais essentiellement à la tombée de la nuit. Selon eux, cela devient extrêmement difficile à vivre et leur activité de pétanqueurs est perturbée. A partir de là, que compte faire M. Guillaume Barazzone pour que cette situation ne perdure pas et qu'elle soit mieux contrôlée? Je rappelle qu'une pétition est en train de circuler à cette fin, Monsieur le conseiller administratif.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question et pour votre intervention. Au fond, vous relatez un problème du quartier. A la question simple que vous posez, j'ai également une réponse très simple à faire: j'en parlerai avec le commandant de la police municipale pour renforcer les patrouilles sur place afin de lutter contre les incivilités que vous décrivez.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Le groupe libéral-radical a accepté en début d'année avec beaucoup d'enthousiasme une proposition concernant le réaménagement de la place du Rhône. Or, en passant dernièrement, mon amie Maryse, qui est très impatiente de pouvoir profiter de ce réaménagement et du banc qui devrait être installé à cet endroit, m'a demandé où on en était, puisque, pour l'instant, absolument rien n'a été réalisé. Pourriez-vous donc nous dire quand commenceront ces travaux de réaménagement?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Ce réaménagement stagne, ou quasiment, car la Commission des monuments, de la nature et des sites nous a demandé un certain nombre de modifications du projet. J'espère qu'elles n'engendreront pas de frais supplémentaires. Nous les examinons. Nous discutons avec cette commission, comme nous en avons l'habitude, et nous espérons bien voir aboutir ce projet avant l'été.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)*

**M. Bayram Bozkurt (Ve).** Ma question s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder. Elle concerne la présence d'adultes, pendant les heures de cours à l'école de Contamines, sans rapport avec l'enseignement ordinaire qui y est délivré. Cette présence est fortement liée à la location à des tiers de certains locaux par la Ville de Genève. Cela crée du souci tant en ce qui concerne la sécurité des élèves qu'en termes de nuisances sonores dues à la pratique instrumentale pendant les heures de cours. Madame la conseillère administrative, le jour où cette présence à l'école de Contamines posera un problème, qui sera responsable?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, en matière de mise à la disposition de tiers de locaux scolaires, il y a toute une procédure. En premier lieu, les locaux servent à l'enseignement public, en second lieu aux activités parascolaires. En troisième lieu, ils sont utilisés pour l'enseignement délégué: musique, danse, sport. En quatrième lieu, ils servent aux activités collectives en faveur des enfants en âge primaire du quartier. Enfin, ils servent aux activités associatives dans le quartier. En principe, les activités musicales ne devraient pas se dérouler en même temps que l'enseignement. Cela étant, dans le cadre de l'enseignement obligatoire, il y a également de plus en plus de leçons de musique, raison pour laquelle il peut y avoir effectivement du bruit ou, plutôt, de la musique dans les écoles. Mais vous viendrez vers moi, car je n'ai pas bien entendu, là où je suis, de quelle école il s'agissait.

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. le maire. Plusieurs articles de presse ont fait état de la volonté du Conseil d'Etat de «désenchevêtrer», comme il dit, les missions des communes et du Canton. Il s'agit, en d'autres termes, d'empêcher certaines communes, dont la Ville de Genève, de proposer certaines prestations, notamment sociales, ou de réaliser certaines missions, mais cela aboutirait à une restriction très grave de l'autonomie des communes.

Ma question est de savoir si le Conseil administratif a une stratégie ou s'il entend «prendre le *lead*», en concertation avec l'Association des communes genevoises (ACG), pour faire comprendre au Conseil d'Etat qu'on ne peut agir de cette manière, à la hussarde, pour réduire ainsi les compétences des communes.

**M. Sami Kanaan, maire.** Madame la conseillère municipale, M<sup>me</sup> Salerno vous a déjà annoncé, lors de la dernière session régulière du Conseil municipal, l'intention du Conseil d'Etat de faire des propositions. Sauf que, comme

vous l'avez appris depuis, il n'était pas prévu à ce moment-là que le Conseil d'Etat communique publiquement. Ces propositions ont été dévoilées à la presse, contrairement à ce que le Conseil d'Etat avait lui-même promis la veille aux délégués des communes! Donc, avant même de parler du fond, rien que sur la manière, je dirais que le Conseil d'Etat a fait à peu près tout ce qu'il fallait pour que cette réforme ne puisse aboutir, quelle que soit l'opinion qu'on en ait!

Cela dit, la commune Ville de Genève est toujours prête à discuter. Il n'y a pas de raison de ne pas discuter d'une optimisation qui peut être bénéfique au citoyen. Mais c'est vrai que, telles qu'elles sont présentées, les propositions ne sont certainement pas acceptables. Nous sommes en train de les examiner de plus près, car nous faisons notre travail correctement. Le Conseil d'Etat a accordé un délai de quelques semaines aux communes pour qu'elles donnent une première prise de position. Nous vous informerons évidemment en détail de la stratégie mais aussi, dès qu'elle sera finalisée, de la position du Conseil administratif. Nous sommes en plein travail.

Cela étant, il est clair que nous nous engagerons en faveur de l'autonomie des communes en général. Par rapport à la concertation avec l'ACG, M<sup>me</sup> Salerno nous représente au comité de pilotage de cette «négociation». Je la mets entre guillemets parce qu'il n'y a pas, pour l'instant, de négociation à proprement parler. On essaie autant que faire se peut, malgré les différences de taille des communes, de maintenir une position unanime. La Ville est plus concernée sur certains dossiers que sur d'autres, mais nous développons actuellement une stratégie avec les communes genevoises pour répondre au Conseil d'Etat sur la forme comme sur le fond, puisque, vous en conviendrez, dans ce genre de dossier, la forme conditionne très largement la manière d'aborder le fond. Pour l'instant, toutefois, les conditions d'une négociation sereine ne sont pas réunies.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et concerne les immeubles de la Ville gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM) par l'intermédiaire des régies. Depuis plusieurs mois, les locataires du 20, rue de la Navigation subissent des inondations dans leurs caves, lesquelles occasionnent passablement de dégâts sur leurs objets personnels. Il semble que la cause soit connue, que de l'eau s'évacue par une grille du préau de l'école adjacente et que cet écoulement déborde dans les caves lors de fortes précipitations. Les locataires ont lancé des appels téléphoniques; ils ont averti la GIM, ils ont écrit des lettres. Malheureusement, à ce jour, rien n'est arrangé et les habitants se désespèrent en raison des dégâts occasionnés à leurs affaires. Pouvez-vous me donner des nouvelles ou transmettre ma question pour faire en sorte que ces locataires puissent au moins avoir une réponse de la part du propriétaire de l'immeuble?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> Salerno vous répondra demain. Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Goehner-Da Cruz.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Les habitants du bord de l'Arve sont attristés parce que de nombreux arbres ont été abattus cette année tout le long de ce cours d'eau. La semaine passée, c'est au quai Capo-d'Istria que toute une série d'arbres ont été abattus. Si on regarde les troncs, certains, effectivement, ont de petites taches. Mais d'autres sont sains. Nous aurions voulu savoir ce qu'il en est.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M. Barazzone vous répondra demain. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse vraisemblablement au Conseil administratif, puisqu'il s'agit d'une compétence du Conseil administratif. Le Conseil municipal a décidé, sauf erreur en 1998, de déléguer au Conseil administratif la compétence de délivrer le préavis municipal sur les candidatures à la naturalisation. Par conséquent, les préavis de la commission des naturalisations sont désormais directement soumis au Conseil administratif. C'est une violation de la loi sur l'administration des communes (LAC), qui oblige les commissions municipales à transmettre leurs propositions et leurs préavis au plénum du Conseil municipal, non pas au Conseil administratif.

La commission des naturalisations du Conseil municipal de la Ville de Genève se trouve donc être la seule commission municipale qui ne transmet pas légalement ses préavis au plénum du Conseil municipal, mais au Conseil administratif. De ce fait, tous les préavis qu'elle a transmis, sauf erreur depuis 1998, sont pour le moins frappés d'illégalité. A cela s'ajoute le fait que la commission des naturalisations vote ces préavis à main levée alors qu'elle devrait les voter au bulletin secret, conformément au règlement du Conseil municipal. Ma question est donc la suivante: que fait le Conseil administratif des préavis nuls et non venus qui lui sont adressés par la commission des naturalisations, sachant que ceux-ci le sont en violation de la LAC et qu'ils sont votés en violation du règlement du Conseil municipal?

**Le président.** M. Barazzone vous répondra demain. Je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne le nettoyage de la plaine de Plainpalais. Nous avons constaté que la Voirie passait le dimanche matin là où se trouvent les puciers. Ils en remercient le Conseil administratif. En revanche, à quelques mètres de là, au niveau de la plaine et du skate-park, c'est plein d'immondices ces matins-là. C'est du reste la même problématique au parc des Bastions, entre la promenade des Bastions et la rue De-Candolle, qui est un lieu de balade dominicale des familles genevoises. Ma question est la suivante, Monsieur le conseiller administratif: serait-il possible que la Voirie passe, en tout cas qu'elle passe au coup par coup, selon ce qui s'est passé le soir précédent dans ces endroits fort fréquentés par les Genevois le dimanche matin?

**Le président.** Merci, Monsieur Gomez. M. Barazzone vous répondra demain. La parole est à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani qui, tout à l'heure – et c'est ce qui a suscité ma question – nous a parlé de la convention sur les routes. J'aimerais qu'il explicite un peu mieux ce qu'il nous a dit en ce qui concerne le rapport complémentaire de la Cour des comptes et les crédits qui ont été utilisés sur d'autres budgets, car cela a évidemment titillé ma curiosité.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je vous répète, parce que vous étiez occupé à autre chose, Monsieur Sormanni, la réponse générale que j'ai donnée. Le Canton, contrairement à toutes les autres communes, n'a pas de route cantonale sur le territoire de la ville de Genève. Nous avons 250 km de routes dont la charge devrait – pas pour l'essentiel, mais en grande partie, peut-être la moitié – incomber au Canton. Il y a d'ailleurs une loi qui impose au Canton de payer la commune, en tout cas de rétrocéder à la Ville la charge qui lui incombe d'entretenir des routes cantonales sur son territoire, puisque, en fait, le Canton n'est que le dépositaire du pouvoir. C'est le cadre général que vous connaissez très bien.

Grosso modo, nous devrions recevoir 15 millions de francs par année. Il y a cinq ans, nous n'en recevions que 1,3 million; nous en recevons maintenant 2 millions de plus chaque année, jusqu'à 8 millions. Cela constitue une enveloppe qui nous permettra d'entretenir, si faire se peut, les routes dont j'ai précédemment indiqué le statut.

Cela étant, la Cour des comptes, sollicitée par des députés du Grand Conseil et par le Conseil d'Etat, s'est enquis de la problématique. (*M. Sormanni se montre*

## Questions orales

*du doigt.*) Oui, même Monsieur Sormani, si vous vous désignez coupable de cette action-là... La Cour des comptes a conclu dans un premier temps – je vous renvoie au rapport – que, toutes choses étant égales par ailleurs, les frais engendrés par l’entretien des routes – on imagine bien que la situation est différente sur une route de la ville où passent 70 000 voitures que sur une route cantonale à Avusy – étaient tout à fait conformes et légaux. C’est la problématique.

Cela étant, un deuxième rapport de la Cour des comptes doit arriver. Nous l’attendons avec impatience. Il devrait permettre de définir exactement le pourcentage qui nous revient et donc d’abroger – le premier rapport de la Cour des comptes le dit très clairement – cette convention un peu inique – la Cour des comptes le dit aussi – qui visait à compenser le coût d’entretien des routes avec les prestations de la police cantonale qui circule sur nos routes municipales. On abolirait donc cette convention. C’est ce que nous souhaitons, tout comme vous, depuis passablement d’années, Monsieur le conseiller municipal, mais le Canton renâcle un peu à le faire.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ma question s’adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. Vous avez reçu en même temps que le conseiller d’Etat Barthassat une lettre ouverte signée par cinq associations de la Jonction concernant le schéma de circulation dans ce quartier. Ce courrier a également été transmis aux membres de la commission de l’aménagement et de l’environnement. Ces associations s’inquiètent de la situation catastrophique qui prévaut à la Jonction. En effet, le quartier se densifie – on prévoit de construire un millier de logements supplémentaires – et ces associations constatent une augmentation des charges de trafic, des nuisances liées aux nombreux chantiers, des difficultés pour les cyclistes et les piétons ou l’absence de zone 30 km/h, qui est pourtant promise depuis 1997. Je ne cite que quelques-uns de leurs griefs, car leur liste est longue. Comment réagirez-vous à cette lettre, Monsieur le magistrat?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j’ai, comme vous, été très étonné de l’enquête qu’a menée M. Barthassat sur la mobilité à Genève. Il conclut que des zones piétonnes doivent être créées à l’hypercentre – ce qui est d’ailleurs la volonté de ce Conseil municipal, en tout cas de sa majorité –, que des zones 30 km/h doivent être favorisées dans le centre et que le trafic doit être laissé en l’état, si j’ose dire, dans la couronne de notre municipalité. Je me réjouis, comme vous, de ces conclusions.

Comme vous l’avez dit, cela fait quinze ans que la Ville de Genève – le Conseil administratif, M. Ferrazino, qui m’a précédé – réclame ces zones 30 km/h. On a défini à la Jonction des périmètres de zones 30 km/h, mais elles deviennent, au fil

des discussions avec la Direction générale des transports, quasiment des timbres-poste. Toujours est-il que nous avons la volonté, tout comme les habitants, d'assainir cette situation qui empire du fait, notamment, du passage du tram à la rue du Stand et à la rue des Deux-Ponts.

Malheureusement, nous ne voyons rien venir. J'ai écrit un courriel aux habitants pour leur dire que je souscrivais à l'entière responsabilité de leurs demandes, notamment en ce qui concerne l'assainissement rapide de l'avenue de Sainte-Clotilde, puisque tout le trafic qui vient du boulevard de Saint-Georges et du boulevard Georges-Favon débouche sur cette avenue. Or, je vous rappelle que, sur cette avenue, il y a un carrefour accidentogène, mais aussi une crèche et l'école Cité-Jonction. J'attends donc de M. Barthassat qu'il mette la volonté qu'il a exprimée en application, notamment pour la création de la zone 30 km/h et l'assainissement de certaines rues qui font partie du centre urbain, comme à la Jonction. Et puis, contrairement au Canton, j'ai décidé de remettre à la disposition des habitants l'ensemble des études réalisées. Je crois que ça s'est fait ces jours-ci.

**M. Pierre Rumo (EàG).** Ma question s'adresse, je pense, à MM. Barazzone et Pagani. Elle a peut-être déjà été posée, mais il me semble qu'elle est malheureusement toujours d'actualité. L'arrêt TPG Gare Cornavin desservant les trams 14 et 18 sous le passage de Montbrillant est dans un état calamiteux, pour ne pas dire crapoteux – selon l'expression bien connue de M. Tornare. On se croirait presque dans le film de Roberto Rossellini «Allemagne année zéro»: murs gris, pour ne pas dire noirs, bancs salis par les fientes des oiseaux, poubelles jaunes le plus souvent archipleines et débordant de détritus, trottoirs méritant un passage plus fréquent de la Voirie. Ne pourrait-on pas prévoir des travaux urgents pour améliorer l'aménagement de ce lieu, qui est souvent l'un des sites que les touristes arrivant à Genève voient en premier?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous avons déjà passé au karcher ce passage de Montbrillant il y a deux ans. Vous me dites qu'il est dans un état crapoteux. J'en prends acte et je demanderai aux services d'aller à nouveau y faire une opération de nettoyage. C'est vrai que, entre le train et le tram, énormément de personnes transitent sous ce passage. Alors j' imagine que les poubelles y sont assez remplies... Nous essaierons de voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer ce passage de Montbrillant.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Ma question s'adresse à la magistrate Esther Alder et concerne les patrouilleuses scolaires. Je laisse M. Pagani également écouter

## Questions orales

ma question, car je lui réserve un post-scriptum, si j'en ai le temps. J'aimerais d'abord poser le décor. Lundi 3 novembre, à 7 h 45, un groupe de parents et de membres d'associations du centre-ville avaient rendez-vous avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la responsable de la brigade de la patrouille scolaire à l'angle de la rue d'Italie et de la rue de Rive, là où les enfants qui habitent du côté des Rues-Basses doivent traverser pour rejoindre l'école Ferdinand-Hodler. Lorsque nous avons demandé une patrouilleuse scolaire à cet endroit, la dame en question nous a répondu: «Je ne vous mettrai pas de patrouilleuse scolaire ici, car je crains pour sa sécurité.» Ma question est la suivante: sur quel critère les patrouilleuses scolaires sont-elles dispatchées et les attributions réévaluées?

Concrètement, l'école Ferdinand-Hodler accueille des enfants qui viennent de tous côtés, et il y a aussi des dangers de tous côtés. Une seule patrouilleuse scolaire est affectée à cette école, alors que, dans d'autres écoles situées en zone 30 km/h et où il y a des dos d'âne – je ne citerai pas de nom pour ne pas cafeter –, il peut y avoir, sur 100 m, trois patrouilleuses.

Comme j'ai le temps, j'aimerais encore adresser mon post-scriptum à M. Pagani. Depuis le début de l'année scolaire, à ma connaissance, un seul enfant s'est légèrement fait «shooter» sur le trajet pour rejoindre cette école. A partir de combien d'accidents et avec quel degré de gravité pourrions-nous espérer voir l'aménagement que nous demandons depuis un certain temps être mis en place?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, j'ai écouté attentivement votre question. Nous n'avons pas pour vocation de mettre des patrouilleuses scolaires là où il n'y en a pas besoin. Concernant la réponse qui vous a été faite, sur la forme, c'est vrai qu'on peut s'interroger. Sur le fond, l'opportunité ou non de mettre une patrouilleuse est évidemment examinée avec la police, mais aussi avec les associations de parents d'élèves et les directions d'établissement. On évalue également la dangerosité. On fait donc une pesée très minutieuse des dangers potentiels pour les enfants. Le critère qui prime est celui donné par la police. Concernant l'endroit que vous mentionnez, je m'en enquerrai spécifiquement auprès de mes services et je vous apporterai un complément de réponse.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai aussi été interpellé en ce qui concerne ce parcours. Je rappelle que je me rends régulièrement sur place avec les associations de parents d'élèves pour constater très concrètement les problèmes qui se posent pour la sécurité des enfants. En l'occurrence, je crois que j'ai rencontré l'association de

parents concernée il y a trois ou quatre mois et que nous nous étions engagés à étudier un certain nombre d'améliorations. Je vous répondrai demain, le cas échéant plus tard, puisqu'il faut un certain temps pour savoir où en sont les études faites à la suite de cette rencontre. J'essaie d'ailleurs de démultiplier ce genre de rencontres dans les quartiers.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la fameuse construction d'un immeuble aux Grottes. Vous vous souvenez qu'un concours avait consacré la réalisation d'une sorte de tour dans le quartier des Grottes. Or, je n'ai toujours pas vu de proposition pour la réaliser. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est, puisque, si ma mémoire est bonne, plusieurs dizaines de logements devaient être construits à cet endroit.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Monsieur Genecand, pour cette question. Vous savez combien je suis attaché à ce projet et combien j'ai bataillé pour qu'il se réalise. J'ai donc sollicité la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Elle doit me rendre réponse incessamment sous peu en ce qui concerne l'avenir de ce projet qui m'est cher. Effectivement, comme vous l'avez relevé, il prévoit la construction de nombreux appartements qui pourraient être mis à la disposition de la population genevoise.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. J'ai été contactée par un membre de la Commission consultative de la petite enfance, qui est une commission extraparlamentaire dans laquelle siègent des acteurs de la petite enfance et un représentant par parti politique. Son travail serait donc de pouvoir débattre des problèmes de la petite enfance et de donner des préavis aux partis politiques. La personne qui m'a contactée est un peu intriguée, car, pour qu'elle ait un sens, cette commission doit pouvoir se réunir régulièrement; en principe une fois par mois, mais au minimum une fois tous les deux mois.

Or, il apparaît que toutes les séances ont systématiquement été supprimées par vous-même, Madame la magistrate. Ainsi, en 2014, il n'y aurait eu que deux séances, une au mois d'avril, une autre au mois de novembre. Ma question est donc la suivante: considérez-vous qu'il vaut mieux débattre des questions relevant de la petite enfance avec les fonctionnaires de votre département et que cette commission n'a plus tellement de rôle à jouer? Pensez-vous que ces personnes, qui forment une sorte de milice, qui sont très attachées aux problèmes de la petite enfance, ont un rôle à jouer?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, les informations qui vous ont été données ne sont pas tout à fait exactes, puisque cette commission s'est réunie il n'y a pas moins d'une semaine. (*Brouhaha.*) Lors de cette séance, nous avons abordé des questions importantes, d'une part la question des accueillantes familiales, d'autre part la question de la tarification des places en institutions de la petite enfance. Il y a eu une présentation très étayée du Service de la petite enfance pour que les commissaires puissent comprendre les enjeux. J'ai donc à cœur, comme vous et comme l'ensemble des membres de cette commission, d'être au plus près des préoccupations de la population et de faire en sorte que cette commission serve vraiment d'appui à la politique de l'enfance en général.

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Selon plusieurs riverains de la route de Malagnou, qui m'ont contacté, le Canton a posé un revêtement phonoabsorbant sur la partie de cette route qui ne relève pas de la responsabilité de la Ville. Or, dès que l'on passe la frontière municipale, il n'y a plus de revêtement phonoabsorbant. Ma question est la suivante: pourquoi, dans la mesure où il me semble que tous les budgets vous ont été accordés, le Canton fait des travaux et la Ville ne suit pas derrière?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Excellente question, Monsieur Brandt! Je rappelle juste, pour la petite histoire – parce que c'est quand même intéressant – que votre Conseil municipal m'a refusé il y a fort longtemps une proposition visant à poser du phonoabsorbant en zone 30 km/h! (*Remarque.*) Mais je suis très heureux de constater que tout le monde réclame aujourd'hui la mise en conformité des rues au moyen du phonoabsorbant, dans quasiment toutes les rues, même en zone 30 km/h... (*Remarque de M. Brandt.*) Attendez! Je vous ai écouté jusqu'au bout, Monsieur Brandt! Je vais répondre à votre question.

Même en zone 30 km/h, le phonoabsorbant de dernière génération permet d'abaisser les niveaux sonores de 4 à 6 décibels, ce qui est important, car vous savez que c'est exponentiel, ou plus exactement logarithmique. On obtient un apaisement complet du bruit – pas de la pollution atmosphérique, mais c'est déjà un grand soulagement pour l'ensemble de la population.

Cela étant, je suis très heureux de vous annoncer qu'à la suite des travaux de mise en conformité qui seront réalisés – une ligne de bus passera par là – le phonoabsorbant sera posé sur ce tronçon de route, où il y a passablement d'habitations. Je crois même que ce sera fait assez rapidement, c'est-à-dire dans quelques mois.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et plus particulièrement à M<sup>me</sup> Alder. A la suite de la présentation du Conseil d'Etat sur l'avant-projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, nous avons conclu que les aides sociales individuelles étaient menacées. En Ville de Genève, il s'agit notamment des allocations de rentrée scolaire et des compléments aux prestations complémentaires familiales. Je souhaiterais savoir comment vous avez été consultée, Madame la magistrate. Etait-ce par l'intermédiaire de ce fameux questionnaire? En outre, les conseillers municipaux auront-ils également des propositions à faire? Le délai est fixé à la fin du mois de novembre et il ne me semble pas que nous ayons eu pour le moment notre mot à dire, que ce soit en commission ou en séance plénière. Je voudrais avoir quelques informations à ce sujet, Madame Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, effectivement, comme vous le savez, cet avant-projet de loi a été dévoilé tout récemment. Le Conseil administratif se positionnera sur les différents points relatifs au «désenchevêtrement» des tâches cantonales et communales – je laisserai M. le maire compléter le cas échéant. Pour l'instant, la possibilité que le Conseil municipal fasse des propositions à ce sujet n'a pas été évoquée. La Ville de Genève donnera une réponse à l'ACG, qui sera l'interlocutrice face au Conseil d'Etat dans ce dossier. C'est ce processus qui a été voulu par le Conseil d'Etat.

**M. Sylvain Thévoz** (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle porte sur les punaises de lit. Le groupe socialiste, Ensemble à gauche et les Verts déposeront ce soir une motion sur ce problème, qui est loin d'être anodin. Il touche au vivre ensemble; il a des conséquences fortes sur les personnes qui le subissent. Il a, on le sait, un coût économique important pour les gens qui doivent faire nettoyer leur appartement. Cela devrait être pris en charge par les propriétaires, mais c'est à leur bon vouloir.

Ma question est plus pointue – on aura le temps d'en parler dans le cadre de la motion. Elle porte sur les services de la Voirie. J'ai appris que les meubles infestés de punaises n'étaient pas pris en charge dans les débarras communs, mais par un service spécial de la Voirie, puisqu'ils doivent être incinérés. Du coup, ils sont facturés. Ne craignez-vous pas que ce service spécial pousse les gens à ne pas faire débarrasser leurs meubles et à les garder – ce qui, évidemment, propagerait encore plus ces punaises – ou, au contraire, à les jeter à la va-vite sur le trottoir? Cela aurait des conséquences soit pour la personne qui les ramasserait, puisque le meuble ne serait pas marqué, soit pour les ouvriers de la Voirie, puisque ceux-ci se retrouveraient avec des meubles infestés sur les bras. Je vous remercie de répondre à cette question.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question, qui est très pertinente. Vous savez que c'est un phénomène qui prend énormément d'ampleur, en particulier à Genève, parce que les punaises de lit, que l'on rencontre de plus en plus dans les appartements – et dans certains quartiers en particulier – sont très difficiles à traiter. C'est la raison pour laquelle la Voirie a attiré mon attention sur le fait qu'un certain nombre de matelas et de meubles, mais surtout de matelas déposés sur le domaine public, pouvaient poser des problèmes à la fois sanitaires et de salubrité.

Je considère que cela pose des problèmes sanitaires pour les collaborateurs car, en tant qu'employeur, la Ville de Genève doit protéger ses collaborateurs, notamment des atteintes à la santé physique – c'est le cas dans l'exemple que vous décrivez. C'est toutefois aussi un problème de salubrité générale.

Nous essayons donc de travailler avec le département cantonal en charge de cette question, puisque c'est la santé qui est en jeu dans ce dossier-là. Concernant la facturation, je vérifierai auprès de mes services, mais je pense que votre information n'est pas exacte. C'est un phénomène nouveau pour lequel nous n'avons pas encore établi de directive formelle.

Nous continuons à faire un travail d'information, mais j'attire votre attention sur le fait que ce n'est pas à la Voirie de gérer ce problème en amont, car nous n'avons ni les compétences légales ni, surtout, les moyens matériels. Nous ne pouvons pas, hormis le fait de faire de l'information, régler ce problème en amont car, vous l'avez compris, il dépasse la gestion des conséquences d'un phénomène. Il faut vraiment prendre le problème en amont, et c'est la raison pour laquelle la Ville travaille avec le Canton.

J'ai moi-même déposé un postulat au Conseil national pour qu'il y ait une politique coordonnée au niveau des Cantons et en matière d'information, mais la Confédération, notamment l'Office fédéral de la santé publique, ne reconnaît pas ce phénomène comme étant un problème de santé publique. Il n'y a donc pas d'information sur les sites internet sur laquelle la population puisse se baser, notamment pour les bons conseils à suivre. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire que cette information figure sur le site de la Ville, à tout le moins sur le site du Canton.

S'agissant de la question très particulière que vous avez posée, j'y répondrai demain une fois que je saurai quelle est la pratique et quelles sont nos pistes de réflexion sur ce phénomène qui, malheureusement, est vraiment problématique.

**M. Lionel Ricou (DC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle concerne les locaux du 91, rue de la Servette, actuellement occupés par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), l'ancienne Fondation des ser-

vices d'aide et de soins à domicile (FSASD). Dans la répartition des tâches entre les communes et le Canton, il est prévu que les communes mettent à disposition les locaux et que l'IMAD, en l'occurrence, s'occupe des équipes de collaborateurs et des soins aux personnes âgées qui en ont besoin. Ma question porte sur ce site particulier, car l'IMAD se plaint depuis cinq ans auprès de la Ville de la vétusté des locaux, qui ne sont pas adaptés, puisqu'il y fait extrêmement froid en hiver. Même l'année passée, ils ont dû renvoyer leurs collaborateurs chez eux parce qu'il faisait trop froid.

Ce problème se fait ressentir d'autant plus que le nombre de collaborateurs a augmenté pour répondre aux besoins en soins de la population et des personnes âgées en particulier. Il a fallu créer une troisième équipe. Il y en avait deux, il y en a une troisième. Du coup, les locaux sont non seulement trop vétustes mais aussi trop petits, et c'est pourquoi l'IMAD demande depuis cinq ans à la Ville de lui fournir des locaux plus adaptés. L'IMAD a proposé il y a quelque temps que la Ville lui loue des locaux situés à la rue du Grand-Pré, mais cette dernière lui a opposé une fin totale de non-recevoir. Les équipes continuent à croître et à demeurer dans ces locaux vétustes, où les sanitaires sont défectueux. C'est vraiment des conditions de travail déplorables. Et il ne faut pas oublier que l'on parle de gens qui donnent des soins aux personnes âgées du quartier de la Servette.

**Le président.** La question, Monsieur Ricou!

*M. Lionel Ricou.* La Ville va-t-elle se décider à proposer une solution qui tienne compte des besoins de l'IMAD?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je vais répondre à votre question, Monsieur Ricou, mais j'avais encore un complément de réponse par rapport aux punaises de lit. Outre ce que M. le conseiller administratif Barazzone a dit, c'est aussi vraiment un problème au niveau social, parce que – et cela été dit par M. Thévoz – lorsque les gens doivent désinfecter leur appartement, cela coûte souvent très cher et que c'est à la charge du locataire. On pourra vous le confirmer lors de l'examen de la motion en commission, mais je peux déjà vous dire que le Service social est sollicité pour des difficultés de paiement pour assumer cette désinfection. Evidemment, selon les revenus, nous entrons en matière parce que c'est un réel problème. C'est une calamité, d'ailleurs, à l'échelle du canton. Nous prenons aussi des mesures de protection au niveau des prestations de la Ville de Genève, notamment pour l'accueil des personnes en abri hivernal, qui est en train de s'ouvrir. Nous avons eu des recommandations très sérieuses

## Questions orales

pour éviter toute contamination, étant donné que ces abris sont sollicités par de nombreuses personnes.

Quant à la question de M. Ricou, la Ville est très soucieuse d'avoir de bons partenariats, que ce soit avec l'IMAD ou avec d'autres entités. Les accords prévoient, en effet, que nous pourrions ces entités de locaux. S'agissant de ceux de la rue de la Servette, le bail est encore en vigueur jusqu'en 2018. C'est pourquoi il était impossible, pour la Ville, d'accepter qu'ils déménagent sur un site de la rue du Grand-Pré. La Ville ne pouvait pas – et vous connaissez très bien sa situation financière – à la fois payer un nouveau local avec des charges locatives assez importantes et rester avec des locaux inoccupés sur les bras, alors que le bail couvrirait encore quelque temps.

Aujourd'hui, des discussions ont lieu avec l'IMAD – il y en a toujours eu, d'ailleurs – pour éventuellement localiser les antennes de maintien à domicile dans le prochain projet assez ambitieux de la Société coopérative d'habitation Genève, le projet «Papillon», sur le site de Vieusseux. Des discussions avec la coopérative auront lieu. D'ailleurs, la proposition devrait être traitée en ce moment au niveau de la Ville de Genève. Nous prenons donc très au sérieux les besoins de l'IMAD, mais nous prenons aussi très au sérieux les questions financières et nous ne souhaitons pas jeter de l'argent par les fenêtres.

**M<sup>me</sup> Sophie Scheller** (EàG). Cette question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. Elle concerne la motion M-1139, qui porte sur les garanties éthiques quant à la provenance du contenu culturel du Musée d'art et d'histoire. La commission des arts et de la culture a auditionné la Commission de déontologie des musées et des institutions patrimoniales de la Ville de Genève, dont le règlement stipule, à son article 5, alinéa 2, que: «Les membres de la commission de déontologie et toute personne lui apportant son concours doivent s'abstenir de toute participation aux travaux de la commission s'ils présentent des intérêts susceptibles de compromettre leur indépendance ou leur impartialité.»

Ma question est donc la suivante: est-il conforme au règlement de cette commission de déontologie que l'un de ses membres, en l'occurrence Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire, siège également au comité de la Fondation Gandur pour l'art? Dans le cas où cela est considéré comme conforme, est-il alors établi que la convention de la Fondation Gandur pour l'art bénéficie d'un statut supérieur à celui du règlement de la Commission de déontologie des musées et des institutions patrimoniales de la Ville de Genève?

**Le président.** Qui veut répondre? Monsieur le maire, peut-être? Merci, Monsieur Sami Kanaan.

**M. Sami Kanaan, maire.** Madame la conseillère municipale, je ne vois aucune incompatibilité entre ces deux fonctions. Vous me préciserez là où vous en voyez une. Jean-Yves Marin représente le Musée d'art et d'histoire, donc la Ville de Genève, au sein de la Fondation Gandur pour l'art – je ne dis pas le contraire. Et il siège dans la commission de déontologie en tant que directeur de la plus grande institution muséale de Genève. Elle vient d'ailleurs – vous l'avez vu dans les médias – de donner de nouveau l'exemple en matière d'examen des collections, puisque le Musée d'art et d'histoire a relevé des œuvres d'origine pour le moins non certifiées, je dirais même douteuses. La convention Gandur elle-même est conforme à nos principes en matière de déontologie des collections. Si tous les collectionneurs privés étaient aussi exemplaires en la matière, on s'en porterait beaucoup mieux.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Chères et chers collègues, je reviens une troisième fois sur ce qui nous a tous choqués, c'est-à-dire sur la déclaration tout à fait intempestive qu'a faite le président – peut-être devrait-on dire le roitelet – du Conseil d'Etat au sujet de la répartition des compétences entre la Ville et le Canton. Alors que la justice a confirmé la légalité et la pertinence du versement par la Ville de Genève des prestations municipales aux personnes âgées nécessiteuses, le Conseil d'Etat semble s'acharner à vouloir priver les aînés de la ville de ce coup de pouce financier. Et je n'insisterai pas sur la mesquinerie du Conseil d'Etat consistant à priver les centenaires de l'hommage qui leur était dû jusqu'ici. La question est très directe: comment la Ville de Genève défendra-t-elle ces prestations? Je vous rappelle que mon groupe, Ensemble à gauche, précédemment A Gauche toute!, n'a cessé de défendre le fait que nos aînés puissent bénéficier de la dignité et de l'aide qui leur sont dues, surtout lorsqu'ils sont dans des situations financières difficiles.

**Le président.** Merci, Monsieur Gauthier. M<sup>me</sup> Salerno vous apporte un complément de réponse.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Gauthier, j'interviendrai à deux titres. D'abord parce que c'est moi qui ai porté l'action en justice lorsqu'il s'est agi, à l'époque, de faire recours contre la volonté du Conseil d'Etat. Vous vous souviendrez que la Ville de Genève avait gagné devant la Cour de justice. Vous vous souviendrez également que les rangs étaient clairs, puisque, hormis mon collègue Manuel Tornare, personne ne me soutenait au sein du Conseil administratif. Le Conseil municipal était lui aussi très frivole

## Questions orales

et très changeant sur le dossier, puisqu'il avait soutenu ces prestations au départ mais que, au moment d'aller en justice, il avait quand même intimé l'ordre, par le biais d'une résolution, de retirer la procédure. C'est M. Wisard, pour les Verts, d'ailleurs, qui avait soutenu cette position, en disant que nous aurions un budget en douzièmes provisionnels si le Conseil administratif ne retirait pas son action en justice.

C'est donc vrai que la position de la Ville de Genève sur ce dossier a parfois tangué. Cela étant, aujourd'hui – vous l'avez dit – nous avons un arrêt de la Cour de justice et nous savons que les communes, dans le cadre de l'autonomie communale – qui est garantie par la Constitution fédérale, pas par le Conseil d'Etat du Canton de Genève – ont le droit, dans certains domaines de politiques publiques, d'avoir une autonomie propre. Elles ont donc le droit de mettre certaines ressources dans les politiques publiques qu'elles ont choisies. Cela vaut pour les prestations municipales de la Ville de Genève; cela vaut aussi pour beaucoup d'autres politiques publiques.

La Ville se défendra d'abord en étudiant la problématique dans son ensemble. Le dossier qui nous occupe n'est pas un dossier du Canton *versus* la Ville, puisque c'est ainsi, en tout cas au départ, qu'il nous avait été présenté. Il s'agit d'un dossier de réforme institutionnelle qui concerne 45 communes, parmi lesquelles la Ville de Genève. La Ville de Genève a certes un statut particulier, avec un budget beaucoup plus conséquent que la plupart des autres communes, mais on n'est pas dans un dossier de la Ville et du Canton qui concernerait des institutions de la Ville. On est sur un dossier qui concerne 45 communes et le Canton. On n'est pas dans un dossier qui concerne les institutions de la Ville, contrairement à ce que certains ont cru comprendre. Ce dossier traite de politiques publiques. On ne devrait donc pas parler du Grand Théâtre, mais de politique culturelle. On ne devrait pas parler des prestations municipales de la Ville, mais de la politique sociale qui incombera aux communes. C'est dans ce sens que le Conseil administratif entend se positionner sur ce dossier.

Cela dit, au-delà de cet aspect, s'il y a des enjeux de négociation spécifiques à la Ville, ceux-ci ne seront pas traités dans le cadre de la discussion générale qui a lieu entre le Canton et l'ACG, mais dans celui d'une discussion bilatérale qui réunira le Canton et la Ville de Genève. C'est une des choses que j'ai réussi à obtenir de la part du Canton. Peut-être aurons-nous là certains sujets qui concernent tout particulièrement la Ville de Genève et pas les 44 autres communes.

Pour le reste, je pense que l'attitude de la Ville doit consister à adopter une attitude sereine, à mettre de la forme dans ce débat et à contre-argumenter, voire à amener d'autres propositions de discussion sur ce que devraient être, au XXI<sup>e</sup> siècle, les compétences des communes, notamment de la Ville de Genève.

Puis il nous faut rappeler au Canton, si besoin est – mais j’espère que nous n’en aurons pas besoin – que nous avons une Constitution fédérale qui garantit l’autonomie communale, et que le Canton, ou n’importe quelle autre instance, d’ailleurs, ne peut pas décider seul qu’il abolit un principe aussi fondamental que celui-là.

L’autonomie communale, Mesdames et Messieurs, est en tout cas deux choses: c’est, d’une part, la capacité d’une commune à décider des politiques publiques qu’elle veut mener et c’est, d’autre part, la capacité financière d’une commune à allouer les ressources qu’elle entend démocratiquement allouer à certaines politiques publiques, puisqu’elle bénéficie des votes de son Conseil municipal. Je vous remercie de votre question.

**Le président.** Merci, Madame Salerno. Je salue à la tribune du public les membres de l’Université populaire albanaise de Genève, à qui nous souhaitons la bienvenue. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).** Ma question s’adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, j’aurais souhaité savoir si la Ville avait récemment effectué des travaux à la villa Calandrini et, si oui, pour quel montant précis... (*Brouhaha.*) Il me semble avoir été assez claire, mais je crois que vous étiez occupé à écouter quelqu’un d’autre... Je demandais si la Ville avait récemment effectué des travaux à la villa Calandrini et, si oui, pour quel montant précis.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, la Direction du patrimoine bâti a été sollicitée par mes collègues pour la mise en conformité de la villa Calandrini. Des menus travaux ont été effectués. Je me renseignerai en ce qui concerne le montant exact, puisque vous demandez un montant exact, et je vous le transmettrai ultérieurement.

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. La parole est à la conseillère municipale M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio. (*Le président prend l’accent italien lorsqu’il prononce Grecuccio. Rires.*)

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Merci, Monsieur le président de séance.

**Le président.** J'ai fait des efforts!

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.* Effectivement, je vois que depuis la dernière fois vous avez fait des efforts. Je vous en remercie. Ma question s'adresse à la magistrate M<sup>me</sup> Esther Alder et concerne les prestations municipales. Nous avons déjà eu l'occasion de nous entretenir à ce sujet. Nous avons vu que les prestations municipales pourraient être retirées selon ce que l'on prend en compte lorsque l'on calcule le revenu déterminant unifié, qui a récemment fait l'objet de modifications par le Grand Conseil. Je voulais savoir si, depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, vous aviez pu obtenir un avis de droit sur cette question et si les prestations que nous versons aux plus démunis peuvent bel et bien rester dans leur poche.

*(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)*

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, cette question m'a été posée à plusieurs reprises. C'est vrai qu'elle est d'importance. J'avais déjà dit à M. Holenweg que, d'après les informations que nous avons, ce revenu déterminant se calculerait notamment sur les prestations délivrées au niveau cantonal. Cela étant, comme la question demande vraiment des avis juridiques pointus, mes services sont toujours à l'ouvrage. Le moment venu, je vous informerai des conclusions des experts.

**M. Rémy Burri (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Je suppose que vous avez entendu parler de quelques problèmes dans certains préaux d'école, notamment dans les écoles de Saint-Jean, des Allobroges, Ferdinand-Hodler, de Budé, peut-être même Hugo-de-Senger. Ces préaux sont régulièrement visités la nuit et souillés, ce qui fait que, lorsque les enseignants, les enfants et les parents rejoignent les classes le matin, ils doivent se frayer un passage à travers différents déchets: tessons de bouteilles, seringues, j'en passe et des meilleures. Cela ne donne évidemment pas des conditions optimales pour commencer la journée.

En tenant compte du fait que la majorité de ce Conseil municipal a accepté en début d'année une motion qui vous permet de fermer les préaux chaque fois que c'est possible et nécessaire – au moins la nuit – pour limiter ce genre de visites nocturnes tout à fait détestables et de façon à permettre au personnel, aux élèves et aux parents d'accéder aux écoles dans des conditions normales le matin, je vous demande, Madame Alder, quand vous appliquerez enfin cette motion.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Vous décrivez les préaux d'école comme «une jungle», où il faudrait «se frayer» un chemin le matin tellement les immondices qui jonchent le sol empêchent les enfants de rejoindre leurs classes... Sachez que le Service des écoles et institutions pour l'enfance déploie des moyens importants pour rendre propre ce qui doit l'être, et les préaux d'école doivent être propres et doivent être dévolus à l'usage pour lequel ils ont été conçus. S'il y a vraiment des préaux dont l'état vous interpelle, ce serait bien que vous me les citiez. (*Remarque de M. Burri.*) Non, mais là vous m'avez fait une liste à la Prévert! (*Remarque de M. Burri.*) J'ai entendu. Comme tout lieu public, les préaux nécessitent énormément de travail d'entretien par les services municipaux concernés et avec les partenaires dont la gendarmerie cantonale.

En tout cas, nous faisons l'impossible pour que les choses se passent bien et, contrairement à ce que vous dites, pour moi, les préaux doivent rester ouverts. En revanche, nous devons sécuriser certains d'entre eux. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance y veille, école par école, établissement par établissement. Certains préaux se prêtent à une fermeture. Dans ce cas, au-delà d'une certaine heure, les grilles sont refermées. Mais vous savez très bien qu'il y a aussi un certain nombre d'écoles – je pense à l'école Geisendorf ou à des écoles situées dans un parc – où il est très difficile de créer une barrière infranchissable. D'ailleurs, plus les barrières sont infranchissables, plus certains ont à cœur de les franchir...

Sachez que c'est un problème qui nous préoccupe, que nous n'occultons pas, et auquel nous veillons à apporter les meilleures solutions en fonction de chaque situation, de chaque école et de chaque préau.

**M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve).** Ma question s'adresse à M. le magistrat Pagni. Je reviens sur la question que j'avais posée concernant l'état inquiétant de la voirie du square Pradier, dont les nombreux trous s'avèrent dangereux pour les piétons et le rendent difficilement praticable pour les personnes à mobilité réduite. Entre-temps, le trou le plus profond a été bouché, de manière assez grossière, d'ailleurs. Vous nous aviez communiqué que vous deviez vous renseigner pour savoir qui avait la compétence de faire la maintenance sur cette voirie. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse de votre part.

**M. Rémy Pagni, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avais effectivement répondu que je me renseignerais sur

le statut juridique de cette voirie. Les services dont j'ai la responsabilité, notamment le Service des opérations foncières, m'ont confirmé que ce square appartenait bien au domaine public de la Ville de Genève. Il est également confirmé que le projet d'aménagement ne va pas se réaliser rapidement. Un rapport sur les interventions plus importantes à entreprendre – qui resteront toutefois uniquement dans une logique de sécurisation – me sera envoyé. Nous prendrons alors des mesures de sauvegarde. Merci de votre interpellation.

**M. Vincent Subilia (LR).** Ma question s'adresse à notre conseillère administrative Esther Alder et concerne le domaine de la petite enfance, lequel nous tient à cœur, comme vous le savez. J'aurais souhaité faire suivre une doléance relative aux crèches familiales La Flottille et La Pastourelle, au sujet desquelles un problème de sous-occupation vous a manifestement été communiqué. J'aurais aimé connaître, Madame la conseillère administrative – et je vous en remercie – les démarches effectuées de façon à résoudre cette difficulté, dès lors que, comme chacun le sait bien dans cette enceinte, les places en crèche sont peu nombreuses et donc chères.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, s'agissant de la politique de la petite enfance, une étude menée à l'échelle du canton par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport démontre que les familles souhaitent bénéficier d'un accueil en structure collective et qu'elles sollicitent de moins en moins les structures familiales, malgré l'effort fait par la Ville, qui a ouvert tout récemment une structure de coordination pour l'accueil familial de jour. Sachez d'ailleurs qu'il reste encore des places pour ce qu'on appelait les mamans de jour. L'information est pourtant déployée au niveau du Bureau d'information petite enfance, qui indique aux familles les différents modes de garde.

Eh bien, les familles, aujourd'hui, plébiscitent l'accueil collectif, et on peut aussi saluer l'effort de la Ville en la matière. Dès qu'une place en accueil collectif est proposée, les familles abandonnent souvent la crèche familiale ou la place qu'elles avaient trouvée auprès d'une maman de jour.

**Le président.** Merci, Madame Alder. Nous passons maintenant aux interpellations. Je vous rappelle que seuls les auteurs de l'interpellation s'expriment. Nous nous arrêterons vers 19 h.

**17. Interpellation du 12 octobre 2010 de M. Alexis Barbey, M<sup>me</sup> Marie Chappuis et M. Adrien Genecand: «Où s'arrête la communication, où commence la campagne (blog de M<sup>me</sup> Salerno)?» (I-221)<sup>1</sup>.**

**M. Adrien Genecand (LR).** L'interpellation de notre ancien collègue Alexis Barbey, de M<sup>me</sup> Marie Chappuis et de moi-même, qui traîne depuis maintenant quatre ans dans notre ordre du jour, concernait – vous vous en souvenez certainement – le blog de M<sup>me</sup> Salerno, qui avait expressément été créé pour son année de mairie. Mon collègue Alexis Barbey voulait savoir combien avait coûté le blog de M<sup>me</sup> Salerno aux contribuables genevois et ce qu'il en est advenu, puisqu'il a disparu entre-temps. Nous avons cru comprendre qu'il avait été transféré, au nom de M<sup>me</sup> Salerno, à son propre blog. Quelle est donc la pertinence de ce qui se voulait un blog de mairie au service de tous les Genevois et qui, finalement, est devenu le blog de la conseillère administrative Sandrine Salerno, puis de la candidate Sandrine Salerno?

Mon collègue Barbey voulait comprendre quels avaient été les objectifs en termes d'année de mairie, combien cela avait coûté aux contribuables et si c'était vraiment nécessaire, sachant – le temps l'a montré – que ce blog s'est transformé en un simple blog politique et qu'il n'est plus un blog de mairie. C'est ce que regrettait vivement notre ancien collègue M. Barbey. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Je donne la parole, pour la réplique, à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno, mais je vous demande un peu d'attention, Mesdames et Messieurs, car il est difficile pour les orateurs de s'exprimer dans ces conditions. Je vous remercie par avance de regagner vos places ou d'aller discuter hors de cette salle.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Ça ira, Monsieur le président, mais c'est vrai que cette interpellation est un peu périmée, puisqu'elle date de 2011 et que nous la traitons en 2014. Ce n'est pas une critique que j'adresse au fonctionnement du Conseil municipal, car je trouve, en même temps, qu'elle a le mérite de montrer que c'était une initiative progressiste et plutôt novatrice, puisque – vous en conviendrez – je ne suis pas la seule aujourd'hui à utiliser les médias sociaux pour communiquer. Je ne fais même pas uniquement référence au Conseil administratif de la Ville de Genève. Vous avez vu qu'au niveau du Conseil d'Etat, et notamment du représentant démocrate-chrétien, on a une grande utilisation des médias sociaux. Je vois M<sup>me</sup> Barbey qui se cache, mais elle

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 2277.

a tort! En définitive, pour un homme ou une femme politique, la communication utilise des supports très différents. Cela peut être la presse, cette tribune, des stands; cela peut être le contact ordinaire avec les Genevoises et les Genevois qui nous interpellent. Et cela peut être aussi bien sûr, au XXI<sup>e</sup> siècle, l'utilisation des réseaux sociaux, des médias sociaux.

En 2011, le fait que j'ouvre un blog avait ému certains. J'étais alors dans ma fonction de maire. Ce blog existe toujours, et cela montre, d'ailleurs, que ce n'était pas un outil de campagne mais qu'il relevait bien d'une volonté d'utiliser des moyens de communications modernes, puisqu'il a été pendant une année le blog de la maire de Genève et qu'il est devenu le blog de la conseillère administrative. Il existe toujours aujourd'hui. Il avait coûté 10 000 francs. Cette somme avait été prélevée sur l'enveloppe allouée à un projet de mairie qui avait été validé à l'époque par mes collègues.

Ce n'est pas un blog politique en ce sens que ce n'est pas un blog partisan. Ce n'est pas un blog qui défend la position du Parti socialiste. En revanche, c'est un blog politique en ce sens qu'il défend la politique menée au sein de mon département, et notamment ses actions. Le dernier billet que j'ai écrit portait sur le *coming out* qu'a fait le directeur général de Apple, Tim Cook, car cela faisait écho à la campagne de la Ville de Genève sur l'homophobie sur le lieu de travail. J'en ferai un sur le projet de budget 2015, j'en ferai un sur le vote du budget. C'est, au XXI<sup>e</sup> siècle, une façon de communiquer avec une partie des citoyennes et des citoyens qui ne sont pas toujours des électeurs et des électrices, puisque les personnes qui accèdent à ces plateformes sont potentiellement des personnes qui peuvent être très éloignées.

Cela étant, je pense que c'est vraiment dépassé, aujourd'hui, que d'imaginer que l'homme ou la femme politique ne se prononce, n'informe, ne témoigne – et encore plus au XXI<sup>e</sup> siècle, qui est le siècle de la transparence – qu'en utilisant les canaux ordinaires du XX<sup>e</sup> siècle. Non, on utilise également des plateformes de médias sociaux, et c'est bien normal. Mais je vous remercie pour l'intérêt que vous avez manifesté à l'époque à l'égard de cette plateforme, qui avait été créée dans le cadre de mon année de mairie et qui existe encore aujourd'hui.

**M. Adrien Genecand (LR).** Eh bien, Madame Salerno, c'est la parfaite démonstration que ce blog n'a rien à voir avec la mairie et que c'est un blog purement politique! Vous avez malheureusement esquivé le début de la réponse que nous attendions au sujet du coût, pour le contribuable, sous l'angle de l'année de la mairie, alors que vous l'utilisez maintenant à des fins politiques. Cette question est importante, et vous n'y avez pour l'instant pas répondu.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative. Si, j'ai répondu!*

*M. Adrien Genecand.* Je maintiens que nous voulons le montant exact investi dans cette enveloppe, qui a manifestement été votée par vos collègues.

Vous dites qu'il y a des choses qui intéressent tout le monde. Non! Je ne vais pas vous faire l'affront de vous dire que c'était «Martine rencontre des enfants», «Martine va ici» ou «Martine va là-bas», mais il y avait, dans ce premier blog, vos photos et vos vidéos. Elles montraient où vous alliez et ce que vous faisiez. Cela, à mon avis, n'avait rien à voir avec la défense de la mairie. C'était un blog purement politique et de campagne. Vous dites aujourd'hui que vous avez encore écrit un billet. D'accord, je veux bien. Mais quand vous faites un billet sur la question du genre, par exemple, c'est la preuve que c'est un blog politique! Cela n'a rien à voir avec la mairie. J'aimerais donc que le coût que représente, pour le contribuable, la création de ce blog et sa gestion soit détaillé. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Je redonne la parole à M<sup>me</sup> Salerno pour la duplique, mais on s'arrêtera là.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Ce sera bref. Vous ne m'avez pas entendue, mais je vous l'ai dit. Le coût était de 10 000 francs. Cela correspondait à l'achat du nom de domaine et à l'architecture de la plateforme, et le coût du blog s'arrêtait là. Je l'ai dit, il s'agit de 10 000 francs sur l'ensemble de l'enveloppe que je n'avais, d'ailleurs, pas totalement dépensée et en aucun cas dépassée.

Vous dites que c'est un blog politique. Oui, bien sûr, Monsieur Genecand! Je suis une femme politique, je fais de la politique. Lorsque j'écris, lorsque je me positionne, et même lorsque je vous réponds comme maintenant, je le fais dans le cadre d'une enceinte politique avec un discours politique. Il ne vous plaît pas, comme à d'autres – je le conçois – mais vous ne pouvez pas reprocher à une femme politique de faire de la politique, car c'est avant tout pour cela qu'elle a été élue.

Quant à la question de savoir s'il faut, au XXI<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on a 40 ans, utiliser ou pas les médias sociaux, ma réponse est affirmative. Dans les faits, lorsque vous regardez les hommes et les femmes politiques, au niveau local, cantonal ou même national, eh bien, force est de constater qu'à peu près tous ont une utilisation plus ou moins raisonnée, plus ou moins raisonnable, des médias sociaux, car c'est un des canaux de communication pour un homme et une femme politique. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

*L'interpellation est close.*

**18. Interpellation orale du 2 avril 2012 de M. Alexandre Wisard et M<sup>me</sup> Maria Pérez: «Boulevard Saint-Georges: à quand la fin du Camel Trophy?» (IO-240)<sup>1</sup>.**

**M. Alexandre Wisard** (Ve). J'ai mis un moment avant de me souvenir de quoi il s'agissait, car cette histoire date quand même de deux ans et demi! Puisqu'on est dans le mariage de la carpe et du lapin – cela fera plaisir à M<sup>me</sup> Studemann – il se trouve que ma collègue, M<sup>me</sup> Pérez, habite là-bas et que moi j'y travaille. Nous sommes donc vraiment des observateurs attentifs de ce qui se passe au boulevard de Saint-Georges. Rassurez-vous, comme c'est la Ville de Genève qui s'en occupe, il ne se passe pas grand-chose... Je m'explique.

Ce pauvre boulevard de Saint-Georges a dû laisser passer pendant plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années, 1000 à 1200 bus par jour pendant que le Canton était en train de construire la ligne de tram Cornavin–Onex–Bernex (TCOB). Il fallait dévier toute la circulation, et ces bus sont passés par le boulevard de Saint-Georges, qui a franchement été démonté. Les commerçants se sont plaints. Pas mal de restaurateurs se sont plaints, et je ne vous parle pas des riverains. M<sup>me</sup> Pérez n'est malheureusement pas là, mais c'était vraiment très chaud. Et puis, un jour, ce TCOB a été inauguré. Je crois que c'était il y a trois ans, au mois de décembre. On s'est dit: «Chouette, la Ville va embrayer derrière et nous faire quelque chose de bien!»

Aujourd'hui, la situation est assez simple: le revêtement a été fait sur le tronçon qui va de la place du Cirque à la rue des Bains. Ça, c'est correct. Les îlots des passages piétons sont aussi corrects. Mais alors, dès que vous passez sur le tronçon compris entre la rue des Bains et le rond-point de la Jonction, c'est effectivement le «Camel Trophy». Vous avez tout! Vous avez des sortes de pastilles. Ça, M. Pagani adore! Vous en avez mis pendant trois ans devant le Musée Rath! Vous savez, ces journées noires... C'est un peu du provisoire, mais ça dure un bon moment! Ce n'est pas beau, ce n'est pas très efficace en plus. Par endroits, vous avez encore des rails. Je ne sais plus de quand date le dernier passage du tram sur le boulevard de Saint-Georges. Quelqu'un de plus de 120 ans peut-il me renseigner dans ce parlement municipal?

*M. Daniel Sormanni* (MCG). 1960!

*M. Alexandre Wisard*. Vous avez donc encore des rails de tram. Vous avez aussi du rafistolage de bitume, des trous. Il se trouve que j'ai un deux-roues

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5460.

motorisé. Il paraît que ce n'est pas bien, mais c'est quand même comme ça! J'ai l'impression que ces aménagements qui ne sont pas faits au boulevard de Saint-Georges servent à engraisser les physiothérapeutes, car ça vous met les lombaires dans un état déplorable! Nous partageons avec M<sup>me</sup> Pérez ce problème du bruit, des nuisances mais, pour ma part, égoïstement, mon problème était un peu la circulation. Pour un Vert, ça peut vous étonner, mais c'est comme ça!

Nous avons déposé cette interpellation en avril 2012. Depuis, il ne s'est pas passé grand-chose, sauf sur ce tronçon entre la rue des Bains et la place du Cirque. Sur l'autre tronçon, rien n'a été fait. Alors on nous a dit entre deux portes ou à la buvette: «Vous comprenez, il y a le chantier d'Artamis!» Il n'y a quand même pas des milliers de camions qui passent chaque jour sur le chantier d'Artamis! Après, on vous dit: «Oui, il y a le chantier du Saint-Georges Center!» Il est fini depuis trois ans! Bref, on a toujours une justification pour dire qu'on ne fait rien sur cette artère! On attend que quelque chose se passe. En même temps, vous voyez que le département de M. Pagani était prêt, il y a encore deux ans, à mettre du phonoabsorbant à la rue David-Dufour... Elle doit faire 100 m, cette rue! Pour dépasser le 35 km/h, il faut avoir un *dragster*, tellement elle est courte!

Je crois donc qu'il faut s'occuper maintenant de la sécurité des gens, de la tranquillité de ceux qui habitent sur le boulevard de Saint-Georges, et il y en a pas mal qui viendront habiter dans les nouveaux immeubles ces tout prochains mois. Ma question sera simple – ce sera même la conclusion de mon interpellation: quand la Ville de Genève pourra-t-elle restituer à la population une artère digne de ce nom au boulevard de Saint-Georges? Je vous en remercie par avance.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, comme vous, je suis extrêmement préoccupé par ce bout de tronçon. Nous avons fait, comme vous l'avez remarqué, un effort considérable pour que la Direction générale des transports nous accorde notamment l'autorisation d'installer les tuyaux en dessous et de poser un revêtement phonoabsorbant jusqu'au carrefour de la rue des Bains. Il reste effectivement à réaliser le tronçon compris entre ce carrefour et le rond-point de la Jonction.

Cela dit, Monsieur Wisard, vous ne pouvez pas dire que rien ne se passe sur Artamis. Nous avons aujourd'hui quasiment 30 camions par jour qui excavent pour réaliser l'entrepôt patrimonial, qui réunira l'ensemble des biens culturels de la Ville de Genève. Nous excavons encore aujourd'hui. Vous ne pouvez donc pas dire que rien ne se passe. Et un immeuble de 100 logements s'érigera encore au-dessus de ce dépôt patrimonial, plus l'autre immeuble de 100 logements de la coopérative des Rois, qui se construira juste à côté. Vous ne pouvez donc pas dire que rien ne se passe. Et il y aura encore l'entrée du parking, qui a été définie tout dernièrement sur ce territoire de notre ville.

Interpellation orale: «Camel Trophy» au boulevard Saint-Georges

J'attends donc une stabilisation de ce chantier-ci pour réaliser, en effet, le projet d'arrachage des rails. Ils ne datent d'ailleurs pas de Mathusalem. Si comme moi vous êtes attentif, ils ne sont plus utilisés depuis une quinzaine d'années, puisqu'ils servaient encore il y a quinze ans. Mais j'ai, comme vous, la préoccupation de mettre cette artère en conformité, tout comme l'ensemble des artères municipales, et de faire en sorte que tout soit rétabli dans les meilleures conditions possibles.

Cela étant, pour en rajouter une couche, Monsieur Wisard, vous n'êtes pas sans savoir que le boulevard de Saint-Georges est extrêmement utilisé par les personnes qui viennent du boulevard Georges-Favon et qui débouchent sur l'avenue de Sainte-Clotilde, comme je l'ai dit tout à l'heure en réponse à une question orale. Elles surchargent un trafic qui, malheureusement, ne peut pas être pour l'instant orienté ailleurs, du fait de la volonté de la Direction générale des transports.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Ecoutez, je remercie M. Pagani pour ces précisions, auxquelles je m'attendais. C'est vrai que ce chantier d'Artamis n'est pas terminé. Alors, moi, j'ai une première question: Monsieur Pagani, quand la Ville de Genève va-t-elle refaire le boulevard de Saint-Georges? Pouvez-vous nous donner un mois et une année de façon à fixer un objectif mesurable? Car dire que l'on va bientôt faire quelque chose ne m'intéresse pas beaucoup. J'aimerais une date.

Vous parlez ensuite de la circulation sur l'avenue de Sainte-Clotilde. J'aimerais quand même rappeler, dans le prolongement de la question de tout à l'heure, que le trafic a été dévié sur l'avenue de Sainte-Clotilde – non pas sur le boulevard de Saint-Georges et sur la rue des Deux-Ponts – parce que la Ville de Genève s'apprêtait à faire recours contre l'autorisation de réaliser le TCOB pour demander qu'il n'y ait que 5000 ou 6000, voire que 10 000 véhicules par jour qui passent à la rue des Deux-Ponts!

Je trouve absolument incroyable d'entendre M. Pagani dire qu'on a mis toute la circulation sur l'avenue de Sainte-Clotilde! Mais c'est à cause de la Ville de Genève! C'est elle qui est responsable de ça! Vous n'allez pas faire passer la circulation par le Rhône! On ne va pas faire des voitures amphibies, Monsieur Pagani! La Ville de Genève a menacé de faire recours contre le TCOB, au risque de perdre la subvention fédérale! C'est à cause de vous si le Canton a pris toutes ces mesures de circulation, Monsieur Pagani, parce que vous vouliez moins de voitures sur la rue des Deux-Ponts! Ce qui est tout à fait raisonnable au demeurant, j'entends bien. Voilà, je vous remercie et j'attends de vous, non pas une réaction sur l'avenue de Sainte-Clotilde mais une date – un mois, une année. J'attends de savoir quand vous referez le boulevard de Saint-Georges.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ne sais pas quels sont les objectifs que vise M. Wisard. En tout cas, Monsieur Wisard, on a différents moyens d'interpréter la réalité. Je conteste votre manière d'interpréter la réalité. Heureusement que vous avez rectifié un peu en disant que, grâce à la Ville de Genève, il n'y a plus que 20 000 voitures sur les 40 000 qui passaient à la rue des Deux-Ponts et que, grâce à la Ville de Genève et à mon action, la pose de phonoabsorbant permet aux gens qui habitaient sur cette artère importante de pouvoir dormir un peu en paix! Un peu, parce qu'on est en dessous des valeurs d'alarme, mais pas encore en dessous des valeurs limites, Monsieur Wisard! Je veux bien que vous soyez un peu polémique, mais il y a quand même des vérités qui doivent être rétablies.

Cela dit, ce n'est pas à cause de la Ville de Genève que toute la circulation passe par l'avenue de Sainte-Clotilde. Nous n'avons jamais demandé la fermeture de la sortie du boulevard de Saint-Georges. C'est le Canton qui l'a décidée, de manière unilatérale, y compris pour la rue du Stand. Je trouve d'ailleurs catastrophique et déplorable que la rue du Stand soit fermée aussi à la circulation automobile, alors qu'il y a dans cette rue beaucoup moins d'habitants que dans l'avenue de Sainte-Clotilde. Nous réclamons depuis des années que la rue du Stand, où on a posé du revêtement phonoabsorbant, où on a mis toute une série d'infrastructures, soit rouverte.

Vous ne pouvez donc pas nous faire ce procès un peu facile. Mais la période électorale étant ce qu'elle est, tout est permis, même les outrances, Monsieur Alexandre Wisard...

*M. Alexandre Wisard.* Je ne suis pas candidat!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Nous sommes convaincus que la circulation à la Jonction sera nettement améliorée le jour où la Direction générale des transports rouvrira à la circulation la rue du Stand plutôt que le boulevard de Saint-Georges. Malheureusement, la Direction générale des transports refuse catégoriquement cette solution. J'ai encore dernièrement rencontré M. Barthasat; c'est un *niet* absolu, soi-disant pour que les trams ne soient pas bloqués au bout de la rue du Stand, à la jonction de la rue des Deux-Ponts! Je trouve cette réflexion assez improbable. Voilà la situation.

En ce qui concerne le calendrier, Monsieur Alexandre Wisard, vous travaillez à l'Etat, vous êtes plus au courant que moi que toutes les propositions de la Ville de Genève, qui visent notamment à changer les tuyaux, à poser du revêtement phonoabsorbant, sont soumises à la Direction générale des transports. Sur le quai Wilson, par exemple, nous avons dû pratiquer en deux étés, même en trois. Nous devons organiser les travaux sur trois étés sur ce quai Wilson. Encore mainte-

nant, du monument Brunswick au pont du Mont-Blanc, il n'y a pas de phonoabsorbant parce que la Direction générale des transports ne nous a pas permis de le faire. Moi, je veux bien faire les travaux nécessaires – et je les ferai, comme vous le savez, de manière efficace – mais de là à aller tordre le bras, descendre dans les bureaux de la Direction générale des transports... (*Remarques.*) Ça m'a valu quelques problèmes aux Transports publics genevois, je ne voudrais pas renouveler l'expérience et risquer que le Conseil d'Etat enclenche une nouvelle procédure disciplinaire contre moi.

*L'interpellation orale est close.*

**19. Interpellation orale du 9 mai 2012 de M. Adrien Genecand et M<sup>me</sup> Fabienne Fischer: «Parc Baud-Bovy: état des lieux!» (IO-242)<sup>1</sup>.**

**M. Adrien Genecand (LR).** Cette interpellation orale a été signée en son temps par Fabienne Fischer, qui habite à côté du parc, mais elle aurait très bien pu l'être par notre collègue Corinne Goehner-Da Cruz, qui nous a rejoints entre temps et qui y habite aussi. L'idée était d'avoir un état des lieux de ce parc Baud-Bovy qui, comme chacun le sait, est le parc de l'Ancien-Palais. Il devait être abrité par un magnifique toit végétalisé, et tous ceux qui s'y sont promenés constatent que le toit végétalisé, qui avait été promis à l'époque par Manuel Tornare, n'est pas exactement au rendez-vous – et l'hiver, c'est pire.

Il s'agissait donc d'avoir des compléments d'information sur le coût d'aménagement qui avait été prévu à l'époque, sur ce qu'on allait finalement en retirer et sur ce que nous coûteraient maintenant ces arbres que tout le monde voyait dépérir déjà en 2012. Entre deux, je crois qu'il y a eu quelques réponses, mais c'est toujours bien pour les habitants qui nous écoutent peut-être aujourd'hui d'avoir un état des lieux *up to date* en 2014 pour savoir où en est ce parc et ce qu'il en adviendra.

**Le président.** Il n'y a pas de réponse du Conseil administratif...

*L'interpellation orale est close.*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annonce, 6122.

**20. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**21. Interpellations.**

Néant.

**22. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 2518
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 2519
3. Interpellation orale du 17 avril 2012 de M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Handy CAP devrait ouvrir l'œil» (IO-241) . . . . . 2520
4. Interpellation orale du 9 octobre 2012 de M. Robert Pattaroni: «Aménagement de la Ville de Genève et consultation des habitant-e-s» (IO-246) . . . . . 2520
5. Projet de délibération du 26 février 2014 de M. Pascal Holenweg: «Transparence du financement par la Ville des groupes du Conseil municipal» (PRD-81) . . . . . 2520
6. Projet de délibération du 29 avril 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Denis Menoud: «Création d'une commission ad hoc pour le MAH» (PRD-84) . . . . . 2521
7. Prestation de serment de M. Christophe Dunner, remplaçant M. Antoine Maulini, conseiller municipal démissionnaire . . . . . 2522
8. Proposition du Conseil administratif du 15 octobre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 965 200 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) dans les locaux Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais (PR-1103) . . . . . 2523
9. Projet de délibération du 20 novembre 2013 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat et Vincent Schaller: «Versements à la CAP, on change la donne» (PRD-76) . . . . . 2533

10. Projet de délibération du 20 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Naturalisations: suppression de la commission et délégation au Conseil administratif» (PRD-77) . . . . .	2533
11. Projet de délibération du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Pour une meilleure information des conseillers municipaux» (PRD-83). . . . .	2533
12. Projet de délibération du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Mettons fin au cumul horizontal des mandats» (PRD-86) . . . . .	2534
13. Projet de délibération du 24 juin 2014 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et Daniel-Dany Pastore: «Maîtriser l'endettement (bis)» (PRD-90) . . . . .	2535
14. Projet de délibération du 17 septembre 2014 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: membres de la commission des naturalisations» (PRD-92) . . . . .	2535
15. Projet de délibération du 29 octobre 2014 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: contribution financière aux groupes du Conseil municipal» (PRD-93) . . . . .	2536
16. Questions orales . . . . .	2536
17. Interpellation du 12 octobre 2010 de M. Alexis Barbey, M <sup>me</sup> Marie Chappuis et M. Adrien Genecand: «Où s'arrête la communication, où commence la campagne (blog de M <sup>me</sup> Salerno)?» (I-221) . . . . .	2558
18. Interpellation orale du 2 avril 2012 de M. Alexandre Wisard et M <sup>me</sup> Maria Pérez: «Boulevard Saint-Georges: à quand la fin du Camel Trophy?» (IO-240) . . . . .	2561
19. Interpellation orale du 9 mai 2012 de M. Adrien Genecand et M <sup>me</sup> Fabienne Fischer: «Parc Baud-Bovy: état des lieux!» (IO-242) . . . . .	2565
20. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2566
21. Interpellations . . . . .	2566

22. Questions écrites . . . . . 2566

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*